

Création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Pouille pour la commune de Gaillac

Type de contrat : Convention Publique d'Aménagement

Montant de la concession : 7 800 000 € HT

Durée : 2004 - 2020

Coût pour la collectivité : 1 500 000 €



BESOIN DU DONNEUR D'ORDRE

La zone à aménager a une superficie de 14,65 hectares.

Son aménagement doit permettre la construction de 425 logements environ, répartis en habitat collectif, individuel groupé et individuel.

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre de la ZAC.



MISSIONS DE THÉMÉLIA

- ➡ Acquérir la propriété, prendre à bail emphytéotique ou à construction, les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, négocier les conventions de participation entre la collectivité et les constructeurs, gérer les biens acquis, et mettre en état les sols
- ➡ Réaliser les équipements d'infrastructure secondaires et tertiaires
- ➡ Procéder à toutes les études nécessaires et proposer toute modification de programme qui serait opportune
- ➡ Établir et tenir à jour les documents comptables, les documents de gestion et les situations de trésorerie, négocier et contracter les moyens de financements les plus appropriés
- ➡ Mettre en place des moyens efficaces pour la commercialisation, organiser toute structure d'accueil et de conseil aux acquéreurs, céder les terrains ou immeubles bâtis, les concéder ou les louer, préparer et signer tout acte nécessaire
- ➡ Prendre en charge les tâches d'accueil des usagers et d'animation de la zone
- ➡ Construire en vue de sa vente ou de sa remise à la collectivité tout équipement à destination commerciale, économique, scolaire, sociale, sanitaire, administrative, sportive, culturelle ... nécessaire au bon fonctionnement de la zone
- ➡ D'une manière générale, assurer l'ensemble des études, les tâches de gestion et la coordination indispensable pour la bonne fin d'opération, et assurer en tout temps, une complète information de la Collectivité sur les conditions de déroulement de l'opération

